

SCI TCA2

Construction d'un immeuble de bureaux

2 Avenue Pierre Gilles de Gennes – 37540 SAINT-CYR/LOIRE

PROJET-DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Mars 2026



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N°8 : MENUISERIES INTERIEURES

MAITRISE D'OUVRAGE :

SCI TCA
5, rue Pina Baush
37200 TOURS

BUREAU DE CONTROLE :

APAVE
26, rue des Frères Lumières
37176 CHAMBRAY-LES-TOURS
Tél : 06.17.70.05.59
Email : francois.ronce@apave.com

COORDONNATEUR SPS :

APAVE
26, rue des Frères Lumières
37176 CHAMBRAY-LES-TOURS
Tél : 06.79.60.80.60
Email : franck.jay@apave.com

MAITRISE D'ŒUVRE :

BOURGUEIL & ROULEAU architectes d.p.l.g.
46, avenue de la Tranchée – 37 100 TOURS
Tél : 02.47.54.53.89 - Fax : 02.47.54.15.99
Email : agence@bourgueilrouleau-architectes.fr

BET VRD – INEVIA

9, Quai de la Gare - 37270 MONLOUIS-SUR-LOIRE
Tél : 02.47.41.33.71
Email : j.guicheteau@inevia.pro

BET STRUCTURE – AUBERT STRUCTURE

16, rue des Montils - 37520 LA RICHE
Tél : 02.47.38.51.44
Email : contact@aubert-structures.fr

BET FLUIDES THERMIQUE ELECTRICITE – CALLU

Rue Jacqueline Auriol – 37700 LA VILLE AUX DAMES
Tél : 02.47.50.91.16
Email : t.mureau@betcallu.fr s.jolly@betcallu.fr

ECONOMISTE – C²A

70b, Avenue André Maginot – B504 – 37100 TOURS
Tél : 02.47.80.31.75
Email : frederic.caron@c2a-economie.fr

BET ACOUSTIQUE – ITAC

5 rue Menou – 44000 Nantes
Tél : 02.40.14.01.95
Email : l.dagouret@itac-acoustique.fr

OPC – Polytec

ZAC La Châtaigneraie – 1 rue de la Briaudière –
Bâtiment C – 37510 BALLAN-MIRE
Tél : 02.47.80.06.42
Email : thomas.dollet@polytec37.com

SOMMAIRE

Lot n° 8. MENUISERIES INTERIEURES.....4

8.1. GENERALITES :	4
8.1.1. PRESCRIPTIONS GENERALES	4
8.1.1.1. Préambule	4
8.1.1.2. Objet et connaissance des travaux	4
8.1.2. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE	4
8.1.2.1. Conformité aux normes et règlements	4
8.1.2.2. Consistance des travaux	4
8.1.2.3. Sécurité et protection de la santé	5
8.1.2.4. Stockage sur chantier	5
8.1.2.5. Protection des ouvrages	5
8.1.3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	5
8.1.3.1. Plan d'exécution et documents techniques, etudes de detail	5
8.1.3.2. Spécifications techniques	5
8.1.3.2.1. Contrôle des supports	5
8.1.3.2.2. Tolérance dimensionnelle des ouvrages	6
8.1.3.2.3. Durabilité des bois	6
8.1.3.2.4. Qualité des bois	6
8.1.3.2.5. Contreplaqués	6
8.1.3.2.6. Panneaux de particules	6
8.1.3.2.7. Panneaux de fibres	6
8.1.3.2.8. Panneaux ignifugés	7
8.1.4. COMPORTEMENT AU FEU ET PROTECTION IGNIFUGÉ	7
8.1.4.1. Réaction au feu	7
8.1.4.2. Résistance au feu	7
8.1.5. MISE EN OEUVRE	7
8.1.5.1. Colles	7
8.1.5.2. Mastics de calfeutrement	7
8.1.5.3. Bloc porte coupe-feu isophonique	7
8.1.5.4. Ponçage	8
8.1.5.5. Pose	8
8.1.5.6. Jeux et divers	8
8.1.5.7. Remise des clés	8
8.1.5.8. Organigramme des serrures de sureté	8
8.1.5.9. Quincaillerie	8
8.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX :	8
8.2.1. PORTES : Suivant carnet des menuiseries intérieures	9
8.2.1.1. Blocs-portes Coupe-feu ½h à 1 vantail	9
8.2.1.2. Blocs-portes Coupe-feu ½h à 2 vantaux (46 dB)	9
8.2.1.3. Blocs-portes Coupe-feu ½h à 2 vantaux (38 dB) avec contrôle d'accès	10
8.2.1.4. Blocs-portes pleins à 1 vantail (35 dB)	10
8.2.1.5. Blocs portes de WC	11
8.2.1.6. Canons de chantier	11
8.2.1.7. Organigramme des serrures de sûreté	11
8.2.1.8. Contrôle d'accès	11
8.2.2. PLACARDS :	11
8.2.2.1. Portes placards techniques PF ou CF½H	11

8.2.2.2. Trappes de visite.....	12
8.2.3. HABILLAGE ESCALIER :	12
8.2.3.1. Habillage escalier.....	12
8.2.3.2. Signalisations PMR	12
8.2.4. CHASSIS VITRES :	12
8.2.4.1. Châssis vitrés PF	12
8.2.5. DIVERS & FINITIONS :	13
8.2.5.1. Plans de vasques	13
8.2.5.2. Boîtes à lettres intérieures	13
8.2.5.3. Corbeille	13
8.2.5.4. Plinthes médium.....	13
8.2.5.5. Chants plats	13
8.2.5.6. Patères.....	14
8.2.5.7. Idéogrammes.....	14
8.2.5.8. Réservations et travaux divers	14
8.2.5.9. Dossier D.O.E.	14
8.2.5.10. Nettoyage de chantier.....	14

Lot n° 8. MENUISERIES INTERIEURES

8.1. GENERALITES :

8.1.1. PRESCRIPTIONS GENERALES

8.1.1.1. Préambule

Lors de l'étude du projet et avant remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

8.1.1.2. Objet et connaissance des travaux

Les travaux faisant l'objet des présents documents consistent aux travaux construction d'un bâtiment de bureaux, situé au 2 avenue Pierre Gilles de Gennes à SAINT-CYR-SUR-LOIRE (37540).

8.1.2. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

8.1.2.1. Conformité aux normes et règlements

Les travaux seront exécutés selon les règles de l'art, tant sur le plan technique qu'esthétique. L'exécution des ouvrages devra être conforme aux prescriptions des documents et règlements en vigueur et notamment :

- DTU 36.1 - Menuiseries en bois.
- DTU 39 - Miroiterie - Vitrerie.
- NFP 20.102 à 20551 - Généralités, essais et caractéristiques concernant les menuiseries.
- NFP 23 - Menuiseries en bois.
- NFP 26 - Quincaillerie.
- Ainsi qu'au cahier CSTB n°698.

8.1.2.2. Consistance des travaux

Même s'ils ne sont pas explicitement indiqués dans la partie "Description des ouvrages", l'entrepreneur doit la réalisation des travaux suivant qui sont implicitement compris dans son offre et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un supplément :

- La vérification avant fabrication, de toutes les cotes des maçonneries sur chantier.
- La fourniture, le transport à pied d'oeuvre, le montage à chaque niveau des éléments.
- Le stockage et la protection avant la pose des ouvrages.
- La pose, le calage, le réglage et le scellement des divers éléments constitutifs des ouvrages.
- Les joints, les habillages et calfeutrements.
- Le contrôle de la compatibilité des matériaux des divers éléments des ouvrages entre-eux avec ceux qui leur seront contigus, après leur mise en place.
- Tous les essais de fonctionnement et mise en jeu.
- Le graissage et la vérification des pièces mobiles avant réception.
- Tous les accessoires non explicitement décrits qui pourraient être nécessaires à l'achèvement correct et complet des travaux.
- La participation au compte prorata.

8.1.2.3. Sécurité et protection de la santé

Les dépenses d'intérêt commun (Equipements, sécurité, santé, etc.) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

8.1.2.4. Stockage sur chantier

Les ouvrages livrés sur chantier en attente de pose devront être stockés à l'abri des intempéries et des chocs.

Les conditions de stockage devront être telles qu'ils ne subissent aucune déformation ni détérioration.

8.1.2.5. Protection des ouvrages

L'entrepreneur reste seul responsable de la protection des ouvrages qu'il aura réalisé jusqu'à la réception des travaux. Il devra également la protection des ouvrages existants à proximité de ses interventions.

8.1.3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

8.1.3.1. Plan d'exécution et documents techniques, etudes de detail

La maîtrise d'oeuvre a établi les documents correspondant à la mission qui lui a été confiée par le maître d'ouvrage.

L'entrepreneur vérifie avant toute exécution que les documents établis par le maître d'oeuvre ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un homme de l'art, et ce, dans les conditions définies par le CCCG.

Les plans d'exécution des ouvrages sont établis par l'entreprise, à ses frais, et soumis au maître d'oeuvre et au bureau de contrôle pour approbation. Ils comprennent :

- Les plans d'exécution et de montage précisant le dimensionnement des profils et des raccordements.
- Les coupes de détails sur appuis, linteaux et tableaux.
- Les marques et références des articles de quincaillerie utilisées.
- Les réservations à prévoir dans les autres ouvrages et les dispositifs de scellement.
- Les notes de calcul des éléments proprement dits.

8.1.3.2. Spécifications techniques

8.1.3.2.1. Contrôle des supports

Avant de commencer la pose des menuiseries, l'entreprise sera tenue de vérifier l'implantation, les niveaux d'arase et les dispositions de réservations préparés par les autres corps d'état.

Une réception des supports sera réalisée en présence des entrepreneurs concernés, et tous les défauts du support devront être signalés au maître d'oeuvre.

Tout début d'exécution équivaut à une réception des supports "sans réserve".

8.1.3.2.2. Tolérance dimensionnelle des ouvrages

Les tolérances de mise en oeuvre des ouvrages sur leurs supports (ces derniers respectant les tolérances qui leurs sont propres) sont les suivantes :

- Implantation : + ou - 1.0 cm
- Verticalité (faux aplomb) : + ou - 2 mm/m
- Horizontalité (faux niveau) :
- Largeur < ou = à 1.50 m : + ou - 2 mm
- Largeur > ou = à 1.50 m : + ou - 3 mm
- Stabilité (flèche concave sur les montants) : < 2 mm/m.

8.1.3.2.3. Durabilité des bois

Les bois utilisés doivent résister aux attaques des vrillettes, lyctus et capricornes. Au cas où leur résistance naturelle serait insuffisante, ils recevront un traitement fongicide, insecticide et hydrofuge. (les produits utilisés ne devront nuire en rien à la bonne tenue de la peinture).

En cas de double résistance naturelle, celle-ci sera mesurée avec les mêmes méthodes que celles utilisées pour l'efficacité des traitements (Normes NFX 41.528 - NFX 41535 et NFX41.525).

Les éléments en bois résineux placés à l'extérieur, exposés à l'humidité atmosphérique, même non soumis au ruissellement et destinés à une finition transparente doivent subir un traitement anti-bleuissement. les produits utilisés doivent satisfaire aux essais prévus par la norme NFT 72.085.

8.1.3.2.4. Qualité des bois

Tous les bois utilisés seront de qualité menuiserie, exempts de noeuds, roulures, gélivures, aubier et en général de tout ce qui peut les rendre impropres à leur utilisation.

8.1.3.2.5. Contreplaqués

Selon leur exposition à l'eau ou à l'humidité en oeuvre, les caractéristiques des plans de collage des contre-plaqué doivent correspondre aux types 1 à 4 définis par la norme NFB 54.154.

Les contreplaqués utilisés en milieu humide confiné doivent satisfaire aux spécifications techniques de la norme NFB 54.161.

8.1.3.2.6. Panneaux de particules

Les panneaux de particules destinés aux emplois à l'abri de l'eau et de l'humidité doivent satisfaire aux spécifications techniques exigées par la marque de qualité : CTB-S

Les panneaux de particules qui sont susceptibles d'être réhumidifiés temporairement, soit par suite de leur mise en oeuvre, soit du fait des conditions d'entretien doivent satisfaire aux prescriptions de la marque de qualité CTB-H

Les panneaux de particules ne doivent pas être utilisés en milieu humide confiné ou en exposition directe aux intempéries.

8.1.3.2.7. Panneaux de fibres

La définition, la classification et la désignation de fibres sont données par la norme NFB 54.050.

Les panneaux de fibres ne doivent pas entrer dans la réalisation d'ouvrages les exposant à des projections d'eau ou à des risques d'humidification temporaires. Ils ne peuvent pas être utilisés en extérieur ou en milieu confiné.

8.1.3.2.8. Panneaux ignifugés

Les panneaux de contreplaqué, de particules ou de fibres peuvent être ignifugés. les classements M1-M2 ou M3 lorsque ce dernier classement n'est pas obtenu par nature, doivent être conformes à ceux définis par la norme NFP 92.507.

8.1.4. COMPORTEMENT AU FEU ET PROTECTION IGNIFUGÉ

8.1.4.1. Réaction au feu

La protection ignifuge ne s'impose que dans le cas où la réglementation prescrit un classement de réaction au feu européen amélioré (M1, M2 ou M3 lorsque ce dernier classement n'est pas obtenu par nature) par rapport au classement initial ou si les documents particuliers du marché le prescrivent.

Au moment de son choix et de son utilisation, le produit ou le matériau ignifugé doit faire l'objet d'un procès-verbal de classement en cours de validité par un laboratoire agréé.

8.1.4.2. Résistance au feu

Les degrés de résistance au feu (degrés pare-flamme ou coupe-feu), exigés par la réglementation doivent être justifiés par la production d'un procès verbal d'essai de résistance au feu ou d'une appréciation sur plan émanant d'un laboratoire.

8.1.5. MISE EN OEUVRE

8.1.5.1. Colles

Tous les types courants de colles de menuiserie peuvent être utilisés pour les ouvrages dont les bois ne risquent pas d'être portés à une humidité supérieure à 15%.

Les autres ouvrages, notamment les ouvrages intérieurs en milieu humide et les ouvrages extérieurs, nécessitent l'emploi de colles destinées aux usagers extérieurs.

8.1.5.2. Mastics de calfeutrement

Le calfeutrement entre le gros-oeuvre et le dormant ou le pré-cadre des fenêtres peut être réalisé à l'aide des mastics à base d'élastomères ou de mastics du type dont les qualités sont appréciées sur la base des normes d'essais : NFP 85.501 à 506 et NFP 85.511 à 515.

L'adhérence et la compatibilité avec le support doivent être justifiées.

8.1.5.3. Bloc porte coupe-feu isophonique

Pour toutes les portes coupe-feu ou isophoniques, l'entrepreneur devra fournir les PV d'essais du CSTB et le certificat du fournisseur.

8.1.5.4. Ponçage

Toutes les menuiseries seront parfaitement ponçées avant la pose.

8.1.5.5. Pose

Les menuiseries intérieures seront mises en place avec la plus grande exactitude et un aplomb parfait et comporteront toutes les cales et étrépillons provisoires afin d'empêcher la déformation des ouvrages du fait des travaux de maçonnerie, de plâtrerie et de cloisonnement. Leurs fixations seront fonction des conditions particulières rencontrées.

8.1.5.6. Jeux et divers

L'entrepreneur devra donner tous les jeux et faire toutes les réparations jugées nécessaires, pendant l'année qui suivra la réception et ce, sans indemnités. Il devra également le détalonnage des portes intérieures ainsi que la découpe pour les grilles de transfert.

8.1.5.7. Remise des clés

Au moment de la mise en service du bâtiment, l'entrepreneur de menuiserie devra rassembler toutes les clés des différents locaux et les remettre à l'architecte contre reçu.

Chaque clé sera munie d'une étiquette portant les indications nécessaires à son repérage. Le nombre de clés par serrure est fixé à 3.

8.1.5.8. Organigramme des serrures de sûreté

L'entreprise du présent lot aura la responsabilité de l'établissement d'un organigramme des serrures de sûreté dues à son lot et devra tenir compte des serrures prévues aux autres lots MENUISERIES EXTERIEURES et SERRURERIE.

Les références et marques seront fournies à ces entreprises pour qu'elles puissent les fournir et les poser sur leurs ouvrages.

Une enquête sera faite en temps utile, par l'entreprise du présent lot afin de faire établir l'organigramme de l'établissement pour la combinaison des locaux.

8.1.5.9. Quincaillerie

Tous les articles de quincaillerie utilisés pour l'assemblage, le ferrage, la fermeture des menuiseries seront de 1ère qualité (Estampille NF, label SNFQI) et seront protégés contre la corrosion.

8.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les entreprises devront prendre connaissance de l'étude ACV du BET CALLU et prévoir les produits avec les fiches FDES demandées ou avec des fiches FDES de performances équivalentes.

8.2.1. PORTES : Suivant carnet des menuiseries intérieures

8.2.1.1. Blocs-portes Coupe-feu ½h à 1 vantail

Pour tous les locaux à risques moyens avec ferme-porte.

Bloc-porte 1 vantail coupe-feu ½ heure (Mode 0), de chez Huet ou de caractéristiques équivalentes **Coupe-feu 30' - 1 vantail.**

Indice d'affaiblissement acoustique $Rw+C_{tr} \geq 30$ dB

Vantail :

Cadre bois d'essence européenne, 2 parements en fibres de bois durs à parements prépeints (finition peinture au peintre), Epaisseur de 40mm, Poids : 22 kg/m², Joints intumescents, Jonction centrale, feuillure tiercée, Dimensions suivant plans architecte

Huisserie :

Bois d'essence européenne, Section minimale de 68x57mm, autres dimensions suivant cas.

Ferrage :

Par 6 ou 8 paumelles, Ferme-porte hydraulique type GEZE ou techniquement équivalent, Serrure sûreté raccordé sur l'organigramme, Garniture de porte série JAZZ de chez VACHETTE-BEZAULT, béquille sur plaques.

Étiquette gravée collée et fixée mentionnant la résistance au feu de la porte

L'ensemble pouvant justifier d'un procès-verbal d'un degré CF 1/2 H.

LOCALISATION :

Portes de tous les locaux à risques moyens à tous les niveaux

- Entretien Pi035

- Poubelles Pi036

8.2.1.2. Blocs-portes Coupe-feu ½h à 2 vantaux (46 dB)

Bloc-porte simple action Chorus 46, coupe-feu EI30, **d'affaiblissement acoustique $Rw \geq 46$ dB (-2;-6)** en 2 vantaux de chez HUET ou de performances équivalentes.

Vantail :

Cadre bois d'essence européenne, 2 parements en fibres de bois durs à parements prépeints (finition peinture au peintre), âme acoustique multicouches à densité variable (sans laine minérale) ; 2 tôles d'acier de 5/10ième mm, Épaisseur de 51mm à chants droits, Poids de 41kg/m².

Dimensions : suivant plans architecte

Huisserie :

Huisserie Bois d'essence européenne, double feuillures et double joints, finition à peindre, feuillure 59*25.5, avec joints acoustiques exclusifs à grand débattement, section minimale de 72/68mm, autres dimensions suivant cloison.

Ferrage :

Par 3 ou 4 paumelles par vantail, Ferme-porte hydraulique type GEZE ou techniquement équivalent, Serrure sûreté raccordé sur l'organigramme, Garniture de porte série JAZZ de chez VACHETTE-BEZAULT, béquille sur plaques.

Seuil :

L'étanchéité basse est une partie intégrante de la performance acoustique.

Un procès-verbal acoustique est exigé avec l'un des équipements ci-dessous :

- Joint balai à triple lèvres sous le vantail, reposant sur seuil SUISSE 67x19 bois/inox posé en traverse basse de l' huisserie

- Seuils suisses 50x20, 35x20 (RA 43 dB 1 vantail - RA 42 dB 2 vantaux))

- Seuils plats 30x3, 35x12, 67x15 + joint balai (RA 43 dB)

- Plinthe automatique (RA 42dB)

- Plinthe automatique + seuil suisse (RA 44dB)

Étiquette gravée collée et fixée mentionnant la résistance au feu de la porte

L'ensemble pouvant justifier d'un procès-verbal d'un degré CF 1/2 H.

LOCALISATION :

Portes entre plateaux de bureaux..

8.2.1.3. Blocs-portes Coupe-feu ½h à 2 vantaux (38 dB) avec contrôle d'accès

Bloc-porte simple action Chorus 39, coupe-feu EI30, **d'affaiblissement acoustique $R_w \geq 38$ dB** en 2 vantaux de chez HUET ou de performances équivalentes, équipé d'un **contrôle d'accès par gâche électrique à émission + barillet à clef + béquille sortie libre**.

Vantail :

Cadre bois d'essence européenne, 2 parements en fibres de bois durs à parements prépeints (finition peinture au peintre), âme acoustique multicouches à densité variable (sans laine minérale) ; 2 tôles d'acier de 5/10ième mm, Épaisseur de 40mm à chants droits, Poids de 32kg/m².

Dimensions : suivant plans architecte

Huisserie :

Bois d'essences européenne, finition à peindre, feuillure 48,5*18, avec joints acoustiques exclusifs à grand débattement, section minimale de 68/57mm, autres dimensions suivant cloison., autres dimensions suivant cloison.

Ferrage :

Par 3 ou 4 paumelles par vantail, Ferme-porte hydraulique type GEZE ou techniquement équivalent, Serrure sûreté raccordé sur l'organigramme, Garniture de porte série JAZZ de chez VACHETTE-BEZAULT, béquille sur plaques.

Contrôle 'accès :

Fourniture et pose de gâche électrique à émission à encastrer, sur porte intérieure, alimentation à la charge de l'électricien.

Seuil :

L'étanchéité basse est une partie intégrante de la performance acoustique.

Un procès-verbal acoustique est exigé avec l'un des équipements ci-dessous :

- Joint à double lèvres sous vantail (seuil plat inox)
- Plinthe automatique

Étiquette gravée collée et fixée mentionnant la résistance au feu de la porte

L'ensemble pouvant justifier d'un procès-verbal d'un degré CF 1/2 H.

LOCALISATION :

Portes entre Hall/Paliers et les plateaux de bureaux.

8.2.1.4. Blocs-portes pleins à 1 vantail (35 dB)

Bloc-porte PF 1/2 heure à 1 vantail ouvrant à la française, finition des parements prépeints.

Affaiblissement acoustique $R_w \geq 35$ dB avec joints phoniques 4 faces (joints caoutchouc à lèvres au niveau du sol)

Huisseries ou bâtis bois scellé par pattes métalliques avec calfeutrement plâtre périphérique à la charge du présent lot dans le cas d'habillage placo des maçonneries.

Ferrage par paumelles à lame (4 par vantail), serrure bec de cane à larder, et canon cylindrique à combinaison multiple Cylindre raccordé sur l'organigramme du bâtiment, allant de 29 goupilles, fourniture de 3 clefs avec étiquette de repérage.

Garniture de porte série Alto de chez BEZAULT, béquille sur plaques

Joints pour isolation phonique.

Prévoir verrou à condamnation avec voyant rouge/vert pour les portes donnant sur les sanitaires.

Les portes des sanitaires handicapés doivent permettre la refermeture derrière soit une fois entré (poignée complémentaire).

LOCALISATION :

Portes d'accès aux sanitaires et locaux VDI.

8.2.1.5. Blocs portes de WC

Portes isoplanes pleines épaisseur 40mm à chants droits composées de :

- Huisseries bois d'essence européenne
- Ferrage par 2 ou 3 paumelles picardes de 140,
- Serrure bec de cane à mortaiser à condamnation avec décondamnation de l'extérieur pour les salles de bains et WC.
- Système de déverrouillage par l'extérieur des portes de WC, SDE et SDB
- Béquillage double sur plaque modèle JAZZ de chez VACHETTE. Ferrage par paumelles apparentes.
- Prévoir suivant cas des béquilles double longue permettant de répondre aux réglementations d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite (s'assurant du respect de la cote de déport de 400mm)
- Détalonnage des portes pour passage d'air, au moins détalonnées de 1cm
- 2 parements en fibres de bois durs à parements prépeints
- Dimensions suivant indications des plans.

LOCALISATION :

Portes intérieures des WC

8.2.1.6. Canons de chantier

Fourniture et pose de canons provisoires à partir de la demande du Maître d'Oeuvre.

8.2.1.7. Organigramme des serrures de sûreté

L'entreprise du présent lot aura la responsabilité de l'établissement d'un organigramme des serrures de sûreté dues à son lot et devra tenir compte des serrures équipant les menuiseries extérieure. Une enquête sera faite par l'entreprise du présent lot afin de faire établir l'organigramme pour la combinaison des locaux en collaboration avec le responsable de l'établissement.

LOCALISATION :

Pour toutes les serrures de sûreté

8.2.1.8. Contrôle d'accès

Fourniture et pose de bandeaux-ventouses électromagnétiques à rupture de courant, conforme à la norme NFS 61-937, sur porte intérieure pour lecteur de badges, alimentation à la charge de l'électricien.

LOCALISATION :

Ensemble incorporé aux portes d'accès aux plateaux de bureaux

8.2.2. PLACARDS :

8.2.2.1. Portes placards techniques PF ou CF½H

Fourniture et pose des façades de gaines techniques toute hauteur comprenant :

- Huisserie en bois d'essence européenne avec montants et traverses hautes et basses.
- Portes à âme pleine toute hauteur de 40mm ép. CF 1/2h. avec parements prépeints
- Prévoir imposte plein dans le cas de plénum ou plafonds suspendus
- Ferrage par 3 paumelles de 110 avec bague cuivre
- Fermeture par ½ cylindre sur organigramme de l'établissement

LOCALISATION :

- *Portes des placards de gaines techniques communes dans les circulations communes et locaux techniques.*
- *Y compris façade de placard VDI sous escalier.*

8.2.2.2. Trappes de visite

Trappe de visite acoustiques de type MALERBA ou techniquement équivalent comprenant un cadre métallique 4 faces en acier 15/10ème, revêtu epoxy, vantail à âme pleine en panneau MDF de 40 mm d'épaisseur + panneau de laine de roche. Joints acoustiques.

Fermeture par batteuse à rampe de serrage. Paumelles en acier traité.

Les trappes devront avoir un indice $[Rw+C] \geq 32\text{dB}$.

Trappe de degré CF1/4h minimum et CF1/2h si >0.25m².

LOCALISATION :

- Trappes de visite pour accès aux équipements techniques en plafonds (prévoir 10u 50x50cm en provision)

8.2.3. HABILLAGE ESCALIER :

8.2.3.1. Habillage escalier

Habillage des marches de l'escalier béton en chêne 40mm, avec nez-de-marche antidérapant. Finition de surface par vernis antidérapant à la charge du présent lot.

LOCALISATION :

Marches de l'escalier intérieur béton d'accès à l'étage.

8.2.3.2. Signalisations PMR

Équipements à prévoir pour conformité à la réglementation PMR :

- Couleur différente sur 1ère et dernière marche de chaque volée.
- Contremarches de 10cm mini pour la 1ère et la dernière marche
- Les nez-de-marches recevront une bande antidérapante et devront être contrastées visuellement par rapport au reste de la marche (bande rapportée colorée avec relief visuel, ou autres au choix de l'entrepreneur).
- Fourniture et pose de clous inox pour appel à la vigilance conformément à la réglementation PMR - norme NFP-98351.
- Clous inox striés Ø2.5cm avec tige chevillée au sol par collage chimique. Modèle de chez DECLIC France ou techniquement équivalent.

LOCALISATION :

Pour habillage des marches, contremarches et paliers de l'escalier intérieur commun.

8.2.4. CHASSIS VITRES :

8.2.4.1. Châssis vitrés PF

Ensemble menuisé de châssis fixes PARE-FLAMME 1 heure en bois dur comprenant cadres périphériques assemblés et traverses intermédiaires type "Atelier".

Moulures de calfeutrement sur les 2 faces, compris joint entre châssis et plâtrerie.

Vitrage posé sous parcloles avec bande préformée pour étanchéité phonique.

Double-vitrage en verre feuilleté de degré PF 1 HEURE.

Performance acoustique entre Hall/Paliers et plateaux de bureaux : $Rw \geq 38\text{dB}$ avec miroiterie Coupe-Feu 44.2/8/10 Pyrobelite ou équivalent.

LOCALISATION :

Suivant plans, pour les châssis vitrés entre plateaux de bureaux et les paliers aux R+1 et R+2.

8.2.5. DIVERS & FINITIONS :

8.2.5.1. Plans de vasques

Réalisation de plan de vasques dans sanitaires comprenant :

- Tablier en panneaux hydrofugé de 28 mm ép., revêtu de stratifié dans la gamme POLYREY ou techniquement équivalent (coloris au choix de l'Architecte) collé à la colle vinylique.
- Dossieret côté mur, et retombée sous plan en façade avant
- Réservations pour vasque du plombier
- Ces plans comprendront une arête arrondie post-formée en partie avant, l'ensemble reposera sur les placards ci-après.
- Dimensions de l'ensemble suivant plan de détail Architecte.

LOCALISATION :

- Dans les sanitaires suivant plans

8.2.5.2. Boîtes à lettres intérieures

Fourniture et pose d'un ensemble de boîtes aux lettres normalisées, **intérieures**, conforme aux normes PTT et normes handicapées et norme NF D27-405, à fixer sur mur-support, de type **COURRIEL** de chez **RENZ** ou similaire, simple entrée, **porte renforcée FLAT+**, compris :

- Profil périphérique arrondi en aluminium laqué et coins zamak et rejet d'eau intégré en partie supérieure
- habillage double enveloppe en tôle d'acier 10/10^{ème} revêtue de protection bi-métal
- boîtiers individuels de 6/10^{ème} rivetés avec protection bi-métal
- ouverture totale et profil de verrouillage positionnés au milieu de l'ensemble en aluminium
- portes individuelles jointives (garde 3) avec volet serti d'un joint anti-bruit, modèle au choix de l'architecte
- inclus pack de mise en service (serrure PTT provisoire en laiton, tableau de clés, étiquettes réversibles)
- teintes aux choix du MAITRE D'OUVRAGE et de l'ARCHITECTE sur catalogue du fabricant

LOCALISATION :

Pose en batterie dans HALL D'ENTREE au RDC suivant plan (1u par plateau, pose sous escalier)

8.2.5.3. Corbeille

Fourniture et pose d'une corbeille d'intérieur type RENZ ou similaire, dimension : L310/H400/P170 mm, contenance 20 litres en acier 15/10^{ème} peint à 2 plis-renfort haut et bas.

LOCALISATION :

1 unité dans hall d'entrée.

8.2.5.4. Plinthes médium

Fourniture et pose de plinthes médium 70mm à peindre fixées avec coupes d'onglets et toutes sujétions.

LOCALISATION :

En périphérie des locaux munis de sol souple (PVC).

Plinthes rampantes de l'escalier commun suivant carnet de détail.

8.2.5.5. Chants plats

Chants plats du commerce, avec coupes d'onglet et fixation par pointes têtes d'hommes bien chassés, en PVC ou bois exotique à peindre de 40x8 à bords vifs.

LOCALISATION :

Au pourtour de toutes les menuiseries intérieures et habillage à tous les endroits nécessaires.

8.2.5.6. Patères

Fourniture et pose de porte-vêtements réf. 43 de chez BEZAULT ou techniquement équivalent compris fixations.

LOCALISATION :

- WC (1u chaque)
- Compris pose à hauteur PMR dans les WC PMR.

8.2.5.7. Idéogrammes

Fourniture et pose d'idéogrammes sur les portes des sanitaires et WC avec séparation H, F, PMR.

LOCALISATION :

Pour les WC et sanitaires communs

8.2.5.8. Réservations et travaux divers

D'une manière générale, l'entrepreneur du présent lot devra prendre connaissance du descriptif des travaux des autres lots, et notamment des lots techniques, afin de s'informer des limites de prestations des différents corps d'état, et, le cas échéant, prévoir dans son offre tous les travaux nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages.

LOCALISATION :

Suivant plans et descriptifs des autres corps d'état et également les limites de prestations des lots techniques.

8.2.5.9. Dossier D.O.E.

L'entrepreneur réalisera et fournira au maître d'Ouvrage et maître d'oeuvre en fin de chantier le Dossier des Ouvrages Exécutés au format papier et sur support informatique, comprenant :

- Les certificats de garantie
- Les certificats de conformité des installations
- Plans de récolement
- Fiches et avis techniques du CSTB des matériaux et éléments de construction
- PV de classement acoustique
- PV de classement thermique
- PV de classement au feu
- La nomenclature du matériel installé avec indications du fournisseur
- Notice d'emploi et d'entretien des équipements

8.2.5.10. Nettoyage de chantier

Chaque entrepreneur doit au titre de son marché, l'enlèvement et l'évacuation de ses gravois, emballages divers et détritux au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ainsi que le nettoyage éventuel des ouvrages des autres corps d'état salis ou souillés durant l'exécution de ses prestations.